

**CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**Bulletin des interpellations  
et des questions orales et d'actualité**

---

**Commission de l'aménagement du territoire,  
de l'urbanisme et de la politique foncière**

**RÉUNION DU**

**JEUDI 18 JUIN 1998**

## SOMMAIRE

### INTERPELLATIONS JOINTES

de Mme Marie Nagy et de M. Denis Grimberghs (concours d'architecture dit des "Sentiers de l'Europe") à  
MM. Charles Picqué, Ministre-Président et Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des  
Travaux publics et du Transport

(Orateurs: Mme Marie Nagy, M. Denis Grimberghs, Mmes Michèle Carthé, Françoise Carton de Wiart et M.  
Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport)

## Présidence de M. Marc Cools, président

- La réunion publique est ouverte à 14h.40'.

### INTERPELLATION DE MME MARIE NAGY A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'EMPLOI, DU LOGEMENT ET DES MONUMENTS ET SITES ET A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT

concernant "le suivi du concours d'architecture dit des 'Sentiers de l'Europe'" et

### INTERPELLATION JOINTE DE M. DENIS GRIMBERGHS

concernant "l'organisation du concours international d'architecture pour l'aménagement de l'espace public dans le Quartier européen de Bruxelles".

Mme Marie Nagy. - Les Sentiers de l'Europe, voilà un sujet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et pour cause, nous sommes dans un quartier complètement déstructuré, envahi par les bureaux et la voiture et pour lequel les habitants luttent depuis plus de 20 ans dans l'espoir de faire respecter leur cadre de vie.

Vous avez lancé avec le Commissaire européen M. Liikaniemi, un projet de concours international en vue de réaménager l'espace public. Vous avez parlé de contact humain, de mobilité, de convivialité. M. Liikaniemi souhaitait quant à lui, par ce concours, changer fondamentalement l'image du quartier en lui redonnant un tissu urbain de qualité.

Tout cela était bien séduisant et visait à redonner espoir à de nombreux Bruxellois, habitants ou non du quartier.

Aujourd'hui, je suis au regret de constater que c'est un véritable échec tant au niveau du déroulement du concours que dans le choix du projet lauréat.

Le projet primé ne tient absolument pas compte des options défendues dans le quartier depuis plus de 20 ans. Bien au contraire, il confirme une fois encore l'appropriation définitive du quartier par la fonction européenne, les bureaux et la voiture.

Ce projet est en telle résonance avec vos idées qu'on a du mal à croire que vous n'y êtes pas pour quelque chose.

Vous n'avez pas respecté le règlement du concours, Monsieur le Ministre.

Dans le rapport du jury, du vendredi 12 décembre 1997, alors que le jury est en pleine délibération, on lit qu'après vous être vu présenter les projets, vous rejoignez le jury et appuyez des décisions. Je cite: "Le jury ne souhaite pas retenir les projets numéros 18 et 25 car ils présentent des éléments impor-

tants irréalisables. Le ministre appuie cette décision." Dans le rapport du second tour, il est également écrit que vous participez aux débats. Je cite à nouveau: "Le jury continue l'analyse des projets et établit une liste de questions à poser aux candidats lors de leur audition de ce mercredi matin. M. le ministre Hervé Hasquin participe aux débats."

Il n'est donc pas étonnant de constater que les résultats du concours soient si contradictoires.

Vous avez déclaré que le concours ne portait que sur le réaménagement de l'espace public, mais ceci est contredit par le règlement. En effet, la description des îlots qui y est donnée n'est pas précise sur les affectations.

En ce qui concerne le financement du projet, votre collaborateur a précisé, lors de la journée d'étude du 5 mai 1998, que le projet de réaménagement de l'espace public dans le Quartier européen serait financé par les charges d'urbanisme. J'aimerais savoir si vous confirmez cette information, car, si c'est le cas, je pense qu'il est dès lors inexact de dire que l'affectation des îlots ne relève que des fantasmes des auteurs de projets et qu'elle n'a rien à voir avec le réaménagement de l'espace public.

Par ailleurs, j'aimerais savoir quels sont les contacts que vous avez à ce sujet avec les communes concernées. L'ordonnance prévoit que c'est l'autorité qui délivre le permis qui détermine l'affectation des charges d'urbanisme, or la ville de Bruxelles, qui vient d'approuver le dossier de base de son plan communal de développement, donne la préférence au logement. Qu'en est-il pour Ixelles et Etterbeek?

Votre communiqué de presse affirme que vous avez un accord avec le cabinet du commissaire européen. J'aimerais savoir quelle est l'implication financière de l'Union Européenne dans la réalisation de ce projet.

Venons-en au projet du lauréat. Même s'il contient une série de propositions intéressantes, le projet d'Art & Build et d'Aukett se réfère à une conception développée il y a plusieurs décennies et qui a montré toutes ses limites: le renforcement d'un pôle de bureaux agrémenté de petits commerces aux horaires forcément liés à ceux des bureaux et une séparation de la circulation piétonne.

Si les résultats de ce concours, dont l'impact médiatique est le principal effet, sont mis en oeuvre, on aura détricoté le travail qui visait à redonner au quartier la mixité des fonctions et la compatibilité des circulations.

Le programme du quartier européen, complété par votre lauréat, ressemble comme deux gouttes d'eau à la cité administrative de l'Etat. Seul l'habit, qui est de qualité, et le discours changent, en partie, puisqu'on y annonce de nouveaux logements. Mais ces logements sont prévus là où des logements existaient déjà tandis que les logements de la rue de Toulouse passent à la trappe.

Après autant de tentatives malheureuses, comment peut-on encore proposer de tels aménagements? On sépare la circulation et on fait passer le piéton par des passerelles. Nous sommes pourtant dans un quartier où l'on a le plus investi pour

enterrer les circulations mécaniques et les parkings. Un réaménagement plus urbain des voiries est possible sans devoir les séparer.

Le mail prolongé constitue un trajet plus long entre le parlement et le Berlaymont que celui passant par le Parc Léopold. Il s'agit plus d'une idée que de quelque chose qui corresponde au vécu des fonctionnaires et des Bruxellois. Mais pourquoi fallait-il ce concours européen, puisque ce projet grandiose n'est plus à l'ordre du jour?

Cette idée permet de justifier d'importants développements immobiliers tertiaires. En tout état de cause, le seul passage difficile entre le mail en chantier sur le site de la gare du quartier Léopold et celui qui le prolonge est la traversée de la rue Belliard à un endroit où on retrouve en surface le flot de trafic s'engouffrant dans le tunnel Belliard-Cortenberg, quelques mètres plus loin. Les lauréats ne proposent rien à cet endroit et l'intérêt de ce nouveau mail s'en trouve réduit.

Monsieur le Ministre, vous avez voulu donner une grande image de votre gouvernement mais ce concours ridiculise Bruxelles. La demande des habitants de ce quartier est de faire revivre leur quartier. Bruxelles n'avait pas besoin d'organiser un concours international dont les modalités et les résultats sont contestés et contestables.

Comment l'Europe pourrait-elle cautionner un projet en contradiction avec le Livre vert sur l'environnement urbain qu'elle a publié. La demande pour ce quartier est de faire revivre la mixité des fonctions et surtout le logement. Au contraire, ce projet détruit les rues de Toulouse et De Pascale, privilégie les circulations séparées, abîme des perspectives historiques et ne respecte pas le Parc Léopold récemment restauré.

Les solutions proposées ne s'accompagnent pas d'un financement réaliste. Du reste, vous proposez maintenant un projet de 300 millions au lieu du projet initial d'un montant de 3 milliards.

Les habitants n'ont pas été écoutés, les communes concernées n'ont pas été associées, le règlement du concours est interprété librement... La ville n'avance pas par les sentiers de l'Europe, elle devient une zone administrative européenne, glacieux prestigieux, mais glacieux quand même.

**M. Denis Grimberghs** .- La première question est de savoir si l'on recommence tout à zéro parce qu'en regardant le règlement du concours, on a cette impression. Il est indiqué que le débat peut avoir lieu sur les affectations définies par les plans d'affectation du sol et que les concurrents ont libre cours pour faire des propositions.

Votre responsabilité est de mettre en oeuvre les décisions qui ont été prises avant vous et non de tout reprendre à zéro. De plus, adopter une telle attitude est faire injure à M. François Xavier de Donnée.

En ce qui concerne la rue De Pascale et la rue de Toulouse, l'aménagement est plus ou moins correct mais il avait déjà été arrangé il y a quelques années.

Je veux attirer l'attention de la commission sur le fait qu'il y a une description des îlots dans le règlement du concours.

Seulement voilà, il y a des îlots qui sont décrits en moins de deux lignes et pour lesquels on finit par proposer 60.000 mètres carrés de bureaux comme c'est le cas pour le Parc Anonyme. Cette description des îlots est donc fantaisiste.

Je voudrais savoir si votre administration a été associée à ce concours international, si elle a écrit quelque chose à ce sujet, si elle a émis des propositions?

Je voudrais rappeler que le 8 mai dernier, l'auteur du projet en présence du président du jury a présenté le projet et les 24 points de dérogation qui ont été évoqués par le journal "Le Soir". Il parlait déjà alors des 60.000 mètres carrés. Le quotidien n'a donc rien inventé.

J'en viens maintenant à ma deuxième critique, qui est plus technique. Vous jouez le donneur de leçon en disant qu'il faut davantage associer les bureaux internationaux. Il semble cependant que cela n'a pas été le cas. De plus, on n'a pas bien explicité le règlement. Il s'agit d'un marché public qui porte sur la désignation d'un projet avec un auteur de projet. Cela est d'autant plus vrai que le jury peut écarter certains éléments du projet. Cela figure dans le règlement du concours.

En fait, on a décidé de ne pas faire appel à la cotation lors du premier tour, mais bien du deuxième.

Monsieur Hasquin, vous avez assisté à ce jury.

**M. Hervé Hasquin**, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- Cessez de mentir. Le syndrome Decroly fait des ravages!

**M. Denis Grimberghs** .- Votre présence a été actée dans le rapport du jury.

**M. Hervé Hasquin**, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- J'ai assisté seulement aux audiences préliminaires et non à la délibération.

**M. Denis Grimberghs** .- Vous ne le savez peut-être pas, mais votre présence aux délibérations a été actée au compte-rendu. Vous étiez président de ce jury et vous étiez fort impliqué dans ce débat. On ne peut pas imaginer que le jury n'ait pas appliqué le règlement.

Ce concours a été imaginé pour améliorer l'image de marque de Bruxelles à l'étranger. Il y a un discrédit à l'heure actuelle sur les conditions de réalisation de ce projet.

Ce discrédit porte à la fois sur les procédures de sélection du projet mais aussi sur la non-connaissance de la mission confiée au lauréat.

Je voudrais savoir si des indications précises ont été données à l'administration au sujet de ce concours. Le règlement a-t-il été approuvé par le gouvernement bruxellois? Qui a composé le jury? Qui a participé au premier et au second tour? Combien de bureaux ont participé à ce concours et quel en a été le coût? Enfin, je voudrais savoir si on est passé effectivement à la mise en oeuvre des décisions du jury et si, ayant pris cette décision, un contrat a été rédigé?

**Mme Michèle Carthé** .- Nous voulons aborder cette problématique en dehors de tout syndrome. Certains vous ont

reproché d'avoir été imprudent et de ne pas avoir suffisamment imposé aux concurrents le respect des contraintes urbanistiques du quartier.

S'il était noté dans le règlement que les concurrents devaient respecter le plan d'affectation du sol, il leur était permis de suggérer des modifications! Aucune référence au PRD n'a été faite dans ce règlement. Or, PRD il y a, puisque nous sommes dans un espace structurant prioritaire.

Ce concours, de portée internationale, est important pour notre crédibilité. Il aurait été souhaitable de le préparer avec moins de précipitation, avec plus de précision et de concertation tant entre les instances bruxelloises qu'avec les comités de quartier et les communes.

En ce qui concerne le projet lauréat, il s'agit d'un projet mégalomaniaque qui présente une vision, globale, mais déséquilibrée, du quartier. Au vu des moyens budgétaires, il faudra restreindre ses ambitions. Ce faisant, il perdra très vraisemblablement de sa cohérence. Si ce projet est remanié, des coûts supplémentaires vont apparaître alors qu'on aurait pu les éviter en adoptant des contraintes plus réalistes lors de la préparation du concours.

Nous espérons que la réalisation de ce projet ne focalisera pas tous les crédits sur ce quartier au préjudice du pentagone et des communes de la première couronne où des aménagements urgents doivent être effectués. Nous voudrions connaître la proportion accordée à ce projet par rapport à l'ensemble du budget.

**Mme Françoise Carton de Wiart** .- Un concours de niveau international est inhabituel à Bruxelles. L'opposition est habile, mais on ne peut pas reprocher à un concours de susciter des idées, même si on ne les partage pas.

Des questions ont été posées quant à l'organisation du concours, quant à la composition du jury et au sujet du règlement.

Je voudrais savoir si tous les participants ont été indemnisés et si ces montants ont été liquidés. Je voudrais être rassurée quant au respect des directives européennes concernant les marchés publics.

D'autres questions portent sur la réalisation du projet. J'ai posé récemment une question d'actualité sur le futur de ce projet. Le ministre m'a répondu qu'il n'était pas question de le prendre tel quel mais qu'on pouvait s'en inspirer, tout en respectant les contraintes urbanistiques. Il n'est pas question de supprimer des logements dans ce quartier.

Je voudrais que le gouvernement ne fasse pas, comme ça a été le cas par le passé pour le CIC, des promesses que le gouvernement suivant soit obligé de tenir.

Plutôt qu'émouvoir la population avec des épouvantails comme le fait l'opposition, je crois qu'il faut souligner combien ce quartier attend depuis des années des mesures légères de réaménagement qui soient concrètes et rapides. Comme par exemple, de meilleurs trottoirs rue de la Loi, un éclairage convenable... Quelles sont, Monsieur le Ministre, les décisions prises en ce sens et qui auront un effet visible pour l'an 2000.

**M. Denis Grimberghs** .- Il n'est pas question de reprendre un projet refusé il y a quinze ans.

Le ministre fédéral des infrastructures et la SNCB devraient aussi être parties prenantes. Ce qui intéresse les gens c'est de savoir ce qui va être réalisé après ce concours, d'ici l'an 2000. Je pense que l'on pourrait améliorer et élargir les trottoirs de la rue de la Loi, ce qui ne coûterait pas cher. Ce quartier a connu de nombreux projets. Il nécessite des réalisations concrètes et rapides.

**M. Hervé Hasquin**, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- Je suis surpris par les propos que j'ai entendus. Je répète que je suis consterné de constater que le syndrome Decroly a fait de tels ravages dans certaines formations politiques. Je peux comprendre que votre information soit partielle, mais qu'elle soit partielle relève d'un problème intellectuel.

Je vais faire l'historique du dossier et apporter des précisions omises dans les interventions. Le commissaire européen Erkki Liikanen et moi-même avons initié un concours international portant sur l'aménagement et la restructuration de l'espace Léopold au sein duquel se retrouvent les principales institutions européennes.

L'organisation du concours a été confiée à la SCAB (Société Centrale d'Architecture de Belgique).

Il s'agit d'un concours international. Son règlement a été publié sous la forme requise et a fait l'objet de discussions avec les représentants des comités de quartier.

Les membres du jury ont été désignés en fonction de leur compétence dans les disciplines telles que: architecture, urbanisme, etc. Le secrétariat du jury a été assuré en permanence par une juriste, également architecte, qui a veillé au strict respect des procédures.

Un représentant des associations de personnes à mobilité réduite a également été associé au jury. La composition du jury a été proposée par la SCAB et approuvée par moi-même et le commissaire Liikanen.

Je sais ce qu'est un jury et ce que doit être son indépendance. Je n'interviens jamais dans les délibérations d'un jury. Cette déontologie, je la respecte. Or, de l'extérieur on ne comprend pas, tant on est habitué au "pot-au-pot" des partis politiques.

Le règlement du concours prévoyait que les plans réglementaires en vigueur à Bruxelles (PRD, PPAS) constitueraient le cadre de la réflexion et que ce concours porterait sur le réaménagement des espaces publics et non sur des projets architecturaux.

Vous ne pouvez empêcher la créativité. Je respecte la liberté du créateur, on n'est pas en Union Soviétique. Ce n'est pas pour ça que je partage ce qui est proposé. Certains ont pris des risques par rapport au règlement du concours.

Le règlement et le cahier des charges ont été envoyés aux concurrents. 125 architectes et bureaux d'architecture venant de 11 pays se sont portés candidats à ce concours. Une pre-

mière sélection, en décembre 1997, a permis de sélectionner 5 projets qui ont été retravaillés par leurs auteurs qui ont eu quatre mois pour perfectionner et développer leur projet.

Jamais dans l'histoire des concours d'architecture, les candidats n'ont été dotés d'un tel volume d'informations. Tous ont reçu trois CD-rom contenant des données sur l'ensemble du dossier, confectionnés avec l'appui de l'administration et du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le lauréat a été désigné fin avril 1998 par le jury international. Au second tour, celui-ci a retenu l'association des bureaux Aukett Associates de Londres et Art et Build de Bruxelles, secondé par EO Design et Concepts.

Le coût de ce concours, assuré à 50% par les Communautés européennes, est de 4.654.562 F pour la Région. Quant aux prix, ils représentent un montant de 1.925.000 F à charge de la Région. La SCAB gère l'ensemble. La Région ne s'en mêle pas.

Les grands lignes du projet lauréat ont consisté à créer un environnement cohérent et sûr pour les piétons, centré sur le parc Léopold. En outre, une série de propositions concerne les sites périphériques. Les propriétaires de ces sites pourront être guidés dans l'élaboration des propositions qu'ils seront amenés à réaliser tout en profitant de l'amélioration des espaces publics.

Quelle sera la suite donnée à ce concours?

Les résultats ont été confrontés aux souhaits des institutions européennes afin de dégager les différentes phases du projet qui peuvent être réalisées dans le cadre de Bruxelles capitale culturelle de l'an 2000.

Je tiens à signaler que s'il n'était pas possible de réaliser l'intégralité du projet, on ne l'aurait jamais commencé. Par ailleurs, je me suis mis d'accord avec le commissaire afin qu'il soit bien clair que, quel que soit le classement, le Bureau puisse travailler avec les autres lauréats. Cela me semble normal dans la mesure où aucun projet n'est parfait. Le premier projet a été accepté par une écrasante majorité du jury. Ce dernier a pris ses responsabilités. C'était un jury réellement pluraliste regroupant des gens de formations et d'écoles très diverses.

Je rappelle, par ailleurs, qu'il ne s'agissait pas d'un concours d'architecture mais d'aménagement d'espace public, de piétonniers et de circulation.

Les résultats des délibérations ont fait l'objet de discussions au sein de la Région pour définir les phases prioritaires à réaliser. La première phase consiste en la réalisation de petits travaux afin d'améliorer l'accessibilité du Parc Léopold pour les piétons et les riverains. La phase 2 est l'aménagement de l'îlot Van Maerlant et la réalisation de la liaison piéto-ne entre le Conseil et le Parlement européens. La troisième phase prévoit des aménagements sur et le long de la chaussée d'Etterbeek. La quatrième phase concerne la réalisation du plan lumière, du mobilier urbain et de la signalisation dans le périmètre du concours.

Ces phases font l'objet d'un accord du comité d'accompagnement et d'un consensus au sein du gouvernement bruxellois. Un contrat d'étude va être passé qui prévoit un plan directeur qui définira les autres phases et sera soumis au gouvernement pour le 17 septembre 1998.

Les moyens budgétaires seront dégagés afin de réaliser ces phases de travaux. Les décisions seront prises lors du second ajustement budgétaire. Les charges d'urbanisme à affecter dans le périmètre du concours seront consacrées à la réalisation de tout ou d'une partie des phases approuvées.

J'ai demandé à l'administration de remettre en place le comité d'accompagnement technique du Quartier Léopold afin de coordonner l'ensemble des actions sur le terrain tant au niveau fédéral que régional et communal. Les desiderata des habitants y seront associés. Ils auront une place au sein du comité d'accompagnement.

Comme vous pouvez le remarquer, contrairement à de nombreux concours, celui-ci a été mené à bien. Le gouvernement espère que les phases proposées seront réalisées pour le début des manifestations de Bruxelles 2000. Il y va de la crédibilité internationale de la Région.

Il a été dit qu'il fallait absolument réhabiliter le quartier européen. Ne venez donc pas me dire maintenant que ce n'est pas une priorité. Il y a effectivement d'autres problèmes à prendre en compte sur lesquels le gouvernement s'est justement prononcé ce matin.

Je l'avais dit d'emblée, le mail va coûter une fortune et je ne le ferai pas.

Nous parlons ici d'un projet qui mobilise 600 millions de francs sur une période de trois ans. J'espère que durant cette période le gouvernement fédéral interviendra, ainsi que les autorités européennes, qui ont déjà participé à la formation du jury.

Il y a donc eu aujourd'hui beaucoup de bruit pour quelque chose d'assez banal dans son déroulement. Je signalerai à M. Grimberghs qu'il était chef de cabinet d'un ministre qui a permis qu'on détruise le quartier européen. Je le prierai donc d'être plus réservé.

Nous avons pris des mesures pour éliminer rapidement des cicatrices et rendre le quartier plus convivial. Je ne m'attendais pas à recevoir des fleurs de l'opposition que chacun pratique à sa façon.

En ce qui me concerne, j'avance dans l'intérêt de la capitale, de ses habitants et de son image. J'ai décidé de passer à l'acte, mais dans un sens positif.

**Mme Marie Nagy** .- Mis à part quelques aspects qui ont été laissés de côté, le ministre a donné une réponse assez complète à défaut d'être convaincante. Je voudrais soulever quatre points dont il vient de parler. Tout d'abord, en ce qui concerne l'indépendance du jury, je me base sur un procès-verbal signé pour dire que le ministre a participé aux délibérations.

Dans les deux parties du concours, un membre de votre cabinet a participé aux délibérations.

**M. Hervé Hasquin**, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- En effet, mais il siégeait en toute indépendance et je ne puis même pas vous dire comment il a voté.

**Mme Marie Nagy** .- Vous prétendez que ce jury est indépendant, moi je le démens. Mais on n'imagineraït aucune ingérence de votre part, quand quelqu'un n'est pas de votre avis, nous venons encore d'en avoir la démonstration.

En ce qui concerne la réalisation, il serait donc bon de respecter le règlement qu'on a établi. Le règlement du concours dit: "Le ministre pourrait, sur proposition du jury, estimer l'opportunité de confier aux deux premiers lauréats des parties ou l'ensemble de l'aménagement urbain concerné".

Cela ne correspond pas à ce que vous avez dit.

Au premier tour, les appréciations du jury ont été très précises. Il parle, au sujet du projet lauréat, de la brutalité avec laquelle sont traitées la rue de Toulouse et la rue De Pascale et recommande aux auteurs du projet de prendre connaissance du site, soit au travers des documents remis aux concurrents soit in situ. C'est un comble, pour un bureau d'architectes bruxellois. Il y est même question de démolir le Résidence Palace

Venons-en à l'aspect créativité dont parle M. Hasquin. Entendons-nous bien. On ne parle pas d'art, on parle de ville, d'habitants, d'investissements, on parle de rencontrer les habitants, ce que vous n'avez pas fait. En réalité, on remplace les logements par des bureaux, je n'appelle pas cela de la créativité.

Le projet de M. Simons que vous évoquez a au moins le mérite d'aller dans le sens du logement! Ce projet-ci va plutôt dans le sens de la spéculation immobilière.

En ce qui concerne le protocole d'accord, je constate que le seul document écrit affirme autre chose que ce que vous prétendez. Le commissaire Liikanen précise même: "le rôle de la Commission européenne, ainsi que du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen, dans ce concours s'est limité à une participation au financement de son organisation et au jury de sélection."

En ce qui concerne les charges d'urbanisme, c'est l'autorité qui a délivré le permis qui détermine ce à quoi elle utilise les charges d'urbanisme. Celles-ci dépendent des seules communes, et vous ne pouvez les contraindre par une circulaire.

En conclusion, Monsieur le Ministre, je trouve que vous avez fait beaucoup de bruit pour un résultat qui ne le mérite pas.

**M. Denis Grimberghs** .- En ce qui concerne l'organisation du concours, on confond trois problèmes: qui organise le concours; à qui on en confie l'organisation; comment le jury fonctionne. En ce qui concerne ce dernier aspect, je n'ai d'ailleurs mis personne en cause.

A la question de savoir qui est le pouvoir organisateur, on répond que le concours est organisé par la Région de Bruxelles-Capitale. Ce qui signifie, Monsieur le Ministre, que vous avez rédigé, ou fait rédiger, le règlement. Vous êtes donc res-

ponsable du concours et de ses conséquences, y compris les recours que pourraient introduire certains lauréats.

M. Liikanen a escamoté une partie de son discours et n'a pas osé parler de la "réserve d'Indiens"...

Pour ce qui est de la créativité, je n'y suis pas opposé, mais à quoi bon toujours rouvrir de vieux débats. Il y a des accords de coopération avec l'Etat fédéral, qui prévoient, notamment, un tracé pour les piétons qui a été coulé en PPAS.

Je respecte M. Liikanen dans sa démarche, mais on aurait pu lui dire qu'on avait déjà pensé à la rue piétonne bien avant son arrivée!

Resservir les mêmes plats à quinze ans de distance, cela me fatigue.

Quant au mail, je suis content qu'on ne le fasse pas mais il est dommage qu'il figure sur la première page de la présentation du concours!

Fallait-il vraiment organiser un concours européen pour arriver à ce résultat?

Je voudrais terminer en disant qu'on fait beaucoup de bruit pour rien. La place du Conseil figurait dans toutes les études précédentes. Qu'attendez-vous? Vous êtes au gouvernement, nous n'y sommes plus. De grâce, exécutez le projet très vite.

De grâce, fermez toutes les autres portes. Vous vous êtes mis d'accord pour les quatre premières phases de la réalisation. Si vous ne voulez pas faire le mail entre les deux rues, dites-le. Je vous ai déjà connu plus ferme. Si vous voulez dire non à d'autres projets, dites-le clairement.

**M. Hervé Hasquin**, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- Je devinais quel serait le scénario. De toute façon, les choses étaient dites et préparées en vue de la conférence de presse que Mme Nagy et M. Grimberghs doivent donner à 16 h. M. Liikanen avait un représentant, le conseil des ministres avait comme représentant M. Burgers, ingénieur et architecte. Par ailleurs, le parlement européen avait également son représentant. Tous les trois ont siégé et voté.

**Mme Marie Nagy** .- Le ministre a participé aux discussions. Ce qu'on peut conclure, c'est qu'on a voulu un certain prestige et qu'on a donc organisé un concours international. Il ne fallait pas organiser de concours international, mais consulter la population. Pas besoin d'un concours pour savoir qu'il faut améliorer l'éclairage ainsi que l'accès au quartier Léopold.

**M. Hervé Hasquin**, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- Mais vous êtes d'accord avec moi!

**Mme Marie Nagy** .- Je répète qu'il ne fallait pas organiser de concours international.

**M. Hervé Hasquin**, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport .- Je m'explique sur ma présence dans le jury. Lors de la première sélection, à laquelle je n'ai pas participé, on a éliminé certains projets. En ce qui concerne la deuxième sélection, j'ai écouté la présenta-

tion des projets par déférence vis-à-vis des candidats et c'était très intéressant. Lorsqu'est venu le moment des délibérations, je me suis éclipsé et je puis vous dire que les discussions ont duré toute l'après-midi.

**M. Denis Grimberghs.**- En ce qui concerne la publicité, ce que je constate, c'est que vous organisez une conférence de presse. Alors, ne nous accusez pas de faire ce que vous faites!

- Les incidents sont clos.

- La réunion publique est levée à 16 h.

### ERRATUM

Au BIQ n° 6 (1997-1998) de la Commission de la Santé du mercredi 17 juin 1998:

- Dans la version F., page 4, devant les mots "Dans cet exposé, ..." il y a lieu d'ajouter "M. Jos Chabert, membre du Collège réuni".